

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 22 juillet 2021

Coût social du bruit : la qualité acoustique des logements en question

Le Conseil National du Bruit et l'ADEME viennent de dévoiler les résultats d'une étude sur le coût social du bruit en France. Celle-ci révèle que ce coût est estimé à 156 milliards d'euros par an et identifie 3 principales sources : le transport, le milieu du travail, et le voisinage. Le syndicat [CINOV GIAC](#) – qui regroupe les ingénieurs-conseils et les bureaux d'études indépendants spécialisés en acoustique dans les secteurs du bâtiment, de l'environnement et de l'industrie – pointe de son côté la qualité acoustique des bâtiments, largement insuffisante à l'heure actuelle pour protéger les occupants.

Le bruit, cause environnementale majeure de dommages sanitaires en Europe

On peut désormais retenir que le bruit et la pollution de l'air représentent deux enjeux de société dont l'impact sanitaire et social est similaire et dont les coûts pour notre société sont très significatifs. On estime que près de 20 % de la population européenne est exposée de manière chronique à des niveaux de bruit préjudiciables à la santé humaine, ce qui représente plus de 100 millions de personnes concernées.

L'étude de l'ADEME pointe 3 principales causes à ces nuisances sonores et aux coûts sociaux induits : (68 %) proviennent du bruit des transports pour 106,4 Md€, 26,3 Md€ (16,9 %) du bruit de voisinage et 21 Md€ (13,5 %) du bruit dans le milieu du travail. Les dépenses en surveillance et en recherche sont elles estimées à 2 Md€ (1 %)¹.

Une exposition au bruit aggravée par la mauvaise qualité acoustique des bâtiments

L'étude CNB/ADEME attribue 106,4 milliards aux bruits des transports, et 26,3 milliards aux bruits de voisinage. CINOV GIAC note que ces 132,7 milliards ont été évalués en considérant les effets négatifs du bruit reçu par les riverains à leur domicile et précise que ce bruit reçu au domicile, s'il dépend bien

¹ Pour consulter le détail de l'étude cliquer [ici](#).

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr

Charlotte ROUSSEL 06 16 40 16 73 – charlotte.rousseau@becoming-group.com

Jordan CALIME 06 26 03 69 36 – jordan.calime@becoming-group.com

sûr des sources, dépend également de la propagation entre la source et l'oreille, donc de la qualité acoustique du bâtiment d'habitation du riverain impacté.

« Une autre lecture de cette étude peut, et doit donc être faite » estime Jean-Paul van Cuyck, président de CINOV GIAC. **« La qualité acoustique des logements est insuffisante pour protéger les occupants, et ce défaut de protection coûte 132 milliards d'euros chaque année ! »**

Selon CINOV GIAC, les solutions à cette problématique sanitaire et économique majeure doivent être recherchées autant au niveau des sources de nuisances sonores qu'au niveau des bâtiments.

« A l'heure où le volet « habiter » du projet de loi climat et résilience est en train d'être débattu au parlement, il devient primordial de prendre en compte la qualité acoustique dans les programmes de rénovation des logements. Il s'agit d'un devoir moral et d'une nécessité sociale mais c'est aussi une question de santé publique et d'économies. » déclare Jean-Paul van Cuyck, président de CINOV GIAC. **« Cette réflexion sur le confort acoustique des logements s'impose d'autant plus que l'actualité récente fait craindre une nouvelle vague de la pandémie de COVID-19 et d'éventuelles nouvelles mesures de confinement, transformant à nouveau le logement en lieu de travail. »**

Pour échanger avec un porte-parole de CINOV GIAC, cliquez [ici](#).

A propos de CINOV

70 000 entreprises, 140 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires, c'est 1 000 000 de collaborateurs pour relever le défi français de la compétitivité et de l'emploi. CINOV est une fédération patronale représentative de 13 syndicats et 15 chambres régionales des métiers de la prestation de services intellectuels du conseil, de l'ingénierie et du numérique (Branche BETIC). CINOV est membre fondateur et administrateur des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales CPME et UNAPL, l'Opérateur de Compétences (OPCO) ATLAS et FIF.PL, les organismes de qualification OPQIBI et OPQCM et les fédérations internationales et européennes FIDIC et EFCA. La Fédération CINOV est également administrateur-fondateur de l'IPTIC (Institut de Promotion des Techniques de l'Ingénierie et du Conseil), administrateur de l'IDCE (Institut pour le Développement du Conseil d'Entreprise), de l'OPIIEC (observatoire paritaire) de l'Association Bilan carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de QUALITEL.

Suivre notre actualité

- www.cinov.fr
 - <https://leblog.cinov.fr/>
 - <https://covid19.cinov.fr/>
- Twitter : <https://twitter.com/FederationCINOV>
 - LinkedIn : @FederationCINOVLinkedin

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr
Charlotte ROUSSEL 06 16 40 16 73 – charlotte.rousseau@becoming-group.com
Jordan CALIME 06 26 03 69 36 – jordan.calime@becoming-group.com